



# PERMIS ET AUTO

---

## JEUNES

LE PETIT GUIDE PRATIQUE  
POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUTE L'ANNÉE

---

Document non contractuel



## PERMIS ET AUTO

### Comment financer mon permis ?

Pour gagner en autonomie, passer son permis peut être primordial.

Après avoir passé votre code (à partir de 15 ans, si conduite accompagnée), vous pourrez réaliser 20h de conduite (minimum) avec votre auto-école pour vous préparer au passage du permis.

#### Suite à vos 20h d'apprentissage, 2 options s'offrent à vous :

- Compléter votre apprentissage par de la conduite accompagnée (à partir de 15 ans) ou de la conduite supervisée (à partir de 18 ans).
- Ou passer directement l'épreuve du permis si vous vous en sentez capable (à 18 ans).



#### LE PERMIS VOITURE À 1 € PAR JOUR

Passer son permis de conduire est un véritable budget à prévoir. La Caisse d'Épargne propose un crédit<sup>(1)</sup> adapté aux jeunes de 15 à 25 ans, avec des conditions tarifaires avantageuses et un échelonnement de remboursements suivant vos capacités.

**@ Pour plus d'informations**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation. Pour les mineurs, le prêt est souscrit par les représentants légaux.



## PERMIS ET AUTO

### Quelles étapes respecter après l'achat d'une voiture ?

Ça y est, vous avez le permis ! Vous souhaitez acquérir votre première voiture ? Que ce soit chez un concessionnaire automobile ou entre particuliers, vous serez responsable à part entière de votre véhicule.

Afin de pouvoir rouler dans de bonnes conditions, le conducteur doit respecter plusieurs étapes :

- Vérifier le contrôle technique :**
- Lorsque le véhicule est neuf, le contrôle technique doit être mené avant la quatrième année de la voiture.
  - Lorsque le véhicule a plus de 4 ans, le contrôle technique doit être renouvelé tous les 2 ans, jusqu'à la fin de vie de la voiture.
- Assurer sa voiture :**
- **Avec une garantie minimale :** un véhicule doit être assuré obligatoirement pour couvrir les dommages occasionnés par le véhicule (blessure d'un piéton ou dégât causé à un véhicule).
  - **Avec d'autres garanties facultatives :** pour couvrir plus de situations, le conducteur peut choisir des garanties complémentaires pour bien le couvrir en cas de vol, d'accidents physiques ou matériels par exemple.

### LE PRÊT PERSONNEL

Pour votre projet, vous pouvez souscrire un prêt personnel afin d'acheter un véhicule neuf ou d'occasion.



**Découvrez les modalités du Prêt personnel**



**Simulez votre prêt**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions tarifaires au 01/01/2019. Renseignez-vous auprès de votre Conseiller.

### L'ASSURANCE AUTO

L'assurance auto est aussi une dépense à anticiper. Le coût mensuel de l'assurance fait partie du budget nécessaire pour conduire une voiture. Vous ne voulez payer que pour des garanties simples et efficaces ? Pour les jeunes conducteurs, la Caisse d'Épargne vous assure à votre nom et à un tarif préférentiel si l'un de vos parents est déjà assuré à la Caisse d'Épargne avec un Bonus 50.



**Réalisez un devis en ligne pour votre assurance voiture**

Dans les conditions, limites et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières. Assurance Auto est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.



**CAISSE D'ÉPARGNE**



Pour plus d'informations, consultez notre site  
**[www.caisse-epargne.fr/loire-centre](http://www.caisse-epargne.fr/loire-centre)**

EN SAVOIR +

**RDV  
en ligne**

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, société anonyme coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance au capital social de 374 039 440 €. Siège social à Orléans, 7 rue d'Escures. RCS Orléans 383.952.470. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 526. Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 4501 2018 000 030 210 «transactions sur immeubles et fonds de commerce» délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret. Pour cette activité, l'établissement ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires. Garantie financière : C.E.G.C. 16, rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999 - 92919 La Défense Cedex. DIRDEV 03/2019. © Création : Com'il se doit - Agence de communication Tours - [www.comilsedoit.fr](http://www.comilsedoit.fr) .